



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250715-250715_009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 22/07/2025



DELIBERATION N° 250715 _009

OBJET : FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT – MAIRES BATISSEURS – CREATION DE LOGEMENTS - REHABILITATION EX HOPITAL

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE QUINZE JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Michel NEEL – René GRANGE à Marie-Christine BERTHOLLET – Thierry PONCHON à Annie CHAPUIS – Nathalie JOUBAND à Christine MONTAGNY – Isabelle POULARD à Aline CIZERON – Cyril D'IPPOLITO à Maryvonne MOUNIER – Mickael HATRON à David BOURKAIB – Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Secrétaire élu pour la session : Michel NEEL

La commune de Chazelles-sur-Lyon porte un projet majeur de renouvellement urbain sur le site de l'ancien hôpital, aujourd'hui démoli. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'ORT « Opération de Revitalisation des Territoires » signé dans le cadre de Petites Villes de Demain qui vise à redynamiser le centre-bourg et à répondre aux besoins en logements et en services pour les habitants.

Ce projet comprend :

- La **création de 59 logements**, dont :
 - 40 logements en promotion privée (Brosse Promotion),
 - 19 logements locatifs sociaux portés par un bailleur (Deux fleuves Loire Habitat) ;
- L'**implantation d'un pôle de services aux publics** destiné à renforcer l'offre de proximité ;
- La **réalisation des aménagements et travaux connexes** (voirie, espaces publics, réseaux, stationnements...) pris en charge par la commune pour garantir un cadre de vie de qualité.

L'opération permet de **réutiliser une friche urbaine** et de **limiter l'étalement urbain**, tout en répondant aux objectifs de sobriété foncière et de densification des zones déjà urbanisées, en prenant également en compte les enjeux environnementaux et énergétique dans le cadre de la construction.

Ce projet entre pleinement dans le cadre du **dispositif "Maires Bâtisseurs" du Fonds Vert**, qui vise à soutenir les collectivités qui s'engagent dans la production de logements par la requalification de foncier déjà urbanisé.

La commune sollicite donc une subvention de 235 000 € auprès de l'État dans ce cadre, afin de cofinancer les aménagements publics liés à la création de ces logements.

Recettes prévisionnelles	
Nature des recettes	Montant
Subvention sollicitée auprès de l'Etat fonds vert-Maires Bâisseurs pour la création de 19 logements sociaux (2000+1500+1500) X19	95 000 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat fonds vert Maires Bâisseurs pour la création de 40 logements accession à la propriété (2000+1500) X40	140 000 €
TOTAL	235 000 €

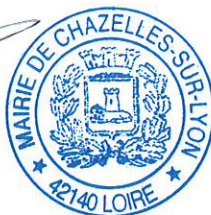
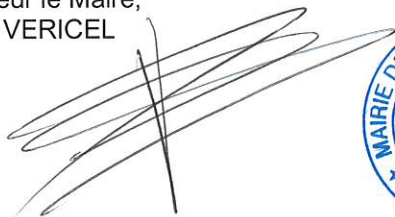
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fonds Vert Maires Bâisseurs pour un montant de 235 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette demande et engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,
Michel NEEL

